

INFORAPIDE

Programme des Nations Unies
pour le développement



P N
U D

La promotion des droits de l'homme, une réalité pour le Système des Nations Unies au Niger.

Sous l'impulsion du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies (SNU), avec l'appui du Conseiller en droits humains pour les Agences de l'ONU, les questions relatives aux droits humains ont fait l'objet d'une large vulgarisation cette année au Niger. Renforcer les capacités des acteurs nationaux et les personnels des agences des Nations Unies sur l'approche droits humains, former les juges, magistrats et forces de maintien de l'ordre sur les textes, traités et conventions sur les droits humains, souligner l'approche droits humains en matière d'accès à la santé, à l'éducation, à la liberté d'expression et d'opinion, c'est cela la promotion des droits humains.

Dans le cadre de ce programme les cadres des Ministères ont été formés aux techniques de rédaction des rapports conformément aux conventions des droits de l'homme ratifiées par le Niger, les membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ont été renforcés dans la connaissance des

principes régissant le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Quant aux enseignants ils ont bénéficié d'une formation sur la thématique touchant l'éducation et l'enseignement des droits de l'homme.



Le Ministre de la Justice Garde des Sceaux (drapeau) avec à sa droite, Mme le Coordonnateur résident du SNU au Niger, lors de l'ouverture d'un atelier sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux

Ph: PNUD/Niger

Par ailleurs, les acteurs nationaux ont été formés sur les principes de non discrimination et la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant et la convention de lutte sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Tous ces objectifs ont été traduits en activités réalisées dans le cadre d'un programme transversal du Système des

Nations Unies : le Projet Action 2.

Le Projet Action 2 a démarré en décembre 2008 au Niger. C'est un programme des Nations Unies mis en œuvre dans plusieurs Etats, dont le Niger. « *Si nous convenons que le juge joue le rôle d'avant-garde dans la protection des droits humains, il nous appartient d'apporter notre concours à la justice afin qu'elle soit véritablement un instrument au service de tous les citoyens* » disait Mme Khardiata Lo N'Diaye, Coordonnateur résident du Système des Nations Unies. Dans cette optique et afin que le SNU apporte son appui aux mécanismes nationaux, qu'un des objectifs spécifiques du projet Action2 vise à renforcer les capacités en approche basée sur les droits humains du personnel des Agences des Nations Unies et des partenaires nationaux.

Des formations adéquates ont été donc assurées à cet effet. Action 2 cible également le rapprochement des Agences aux mécanismes onusiens de suivi des droits de l'homme.

Autre action, celle menée en direction de la société civile. A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, 1500 jeunes ont été informés et sensibilisés sur plusieurs thématiques liées au : mariage précoce, l'accès à la justice, les conditions de détention, les principes de non discrimination...

Cet engagement (qui figure en bonne place dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement : UNDAF) du SNU pour la promotion des droits humains, a trouvé un

écho favorable du côté du gouvernement qui a renforcé son engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits humains. A titre illustratif, le Niger a souscrit à plusieurs instruments internationaux relatifs à cette question et la Stratégie de développement accéléré et de Réduction de Pauvreté 2008-2009 fait référence à la dimension droits de l'homme.

Lors de la revue à mi-parcours de l'initiative, les partenaires et les structures de l'Etat des institutions nationales, de la société civile ont exprimé leur

satisfaction sur le bon déroulement du programme et ont sollicité la reconduction du projet Action2.

Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger et le Ministre de la Justice ont réaffirmé leur volonté de faire de ce programme une priorité.

Dans chacun de ses domaines d'intervention, le PNUD promeut la protection des droits de l'Homme, en particulier l'autonomisation des femmes. Grâce à notre réseau mondial, nous cherchons et faisons connaître les moyens de promouvoir l'égalité des sexes en tant que dimension essentielle pour assurer la participation politique et la responsabilité; l'autonomisation économique et la planification efficace du développement; la prévention des crises et le règlement des conflits; l'accès à l'eau salubre, les services d'assainissements et d'énergie et la mobilisation mondiale contre le SIDA.

Pour plus de renseignements, contactez :

PNUD/Niger

Maison des Nations Unies BP: 11 207

Niamey-

Tél: (00 227) 20 73 21 04 (09)

Fax: (00 227) 20 73 36 30

E-mail: registry.ne@undp.org

Pour plus de renseignements, rendez-vous

à l'adresse : www.pnud.ne ou registry.ne@undp.org

ou contactez Gnondoli.komi@undp.org

Janvier 2010

